

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Délibération n°DC2019/128**

Nombres de membres :

En exercice : 124

Présents : 68

Votants : 71

**POUR : 71(100%)**

**CONTRE : 00**

**ABSTENTION : 00**

Le dix-neuf décembre deux mille dix-neuf, le Conseil Communautaire, s'est réuni à Vouziers sous la présidence de M. Francis SIGNORET.

Date de la convocation : 11/12/2019

Mme Agnès MERCIER est élue secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mesdames BAUDART Martine, COURAULT Josette, FOURCART Marie Hélène, GERARD Brigitte, LESUEUR Patricia, MERCIER Agnès, PAYEN Françoise, PIEROT Chantal, RAULIN Suzanne, ROGER Magali, THOMAS Andrée et Messieurs ADAM Claude, ADIN Michel, AUDEGOND Mickael, BEBIN Patrick, BESANCON Tony, BOIZET Guy, BOUILLON Daniel, BOUILLON Jacques, BOUILLON Mathieu, BOXEBELD Pascal, BROUILLON Patrick, BROYER Jean, CANNAUX Francis, CARPENTIER Dominique, CARRE Joel, CARTELET Michel, COLSON Dominique, DANNEAUX Dominique, DEBOURCES Claude, DEGLAIRE Gérard, DEMISSY Pierre, DUGARD Yann, ETIENNE Philippe, FERON Patrice, FLEURY Vincent, GALTIER Claude, GIRONDELOT Bernard, GOMEZ Jean Baptiste, GROSSELIN Jacques, HAULIN Bertrand, HUREAU Benoit, JUILLET Bruno, LAURENT CHAUVET Pierre, LEONI Alain, LESOILLE Patrick, LOUIS Jean Marc, MANCEAUX Christophe, MATHIAS Frédéric, MENDES Michel, MIELCAREK Christian, NIZET Daniel, OUDIN Denis, OUDIN Hubert, PAYEN Guy, PHILIPPE Ludovic, PIERSON Florent, POTRON Francis, QUEVAL Guillaume, RACOUR Patrick, RATAUX Frédéric, RENARD Damien, ROBIN Dominique, SIGNORET Francis, SINGLIT Benoit, THIERION Vincent, THIERY Pierre, VAIRY Lionel.

Représentés : Mme ANDREY Danielle donne pouvoir à M. BEBIN Patrick ; M. CANIVENQ Roland donne pouvoir à M. SIGNORET Francis ; Mme JACQUET Ghislaine donne pouvoir à M. MATHIAS Frédéric.

**OBJET : CONFIRMATION DE L'ELECTION DE LA PRESIDENCE ET DE LA VICE PRESIDENCE  
DU GAL DE L'ARGONNE ARDENNAISE - MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COLLEGE  
PRIVE**

Vu la délibération n°DC2017/16 du Conseil communautaire du 20 octobre 2016 adoptant notamment le règlement intérieur et la composition du Comité de Programmation du GAL de l'Argonne Ardennaise ;  
Considérant que ce règlement prévoit que les élections de la présidence et vice-présidence sont confirmées par délibération du Conseil communautaire ;

Vu le compte rendu du Comité de programmation du GAL de l'Argonne ardennaise du 05/11/2019 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- PREND ACTE que Madame Marie Christine GEANT a été élue Présidente et que Monsieur Benoit SINGLIT a été élu Vice-Président du GAL de l'Argonne Ardennaise
- PREND ACTE de la démission de Monsieur Arnaud Simonnet et son remplacement par Madame Cécile Malvaux.
- CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir

Le Président,  
Francis SIGNORET

Par délégation,  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président,  
Yann DUGARD

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le  
et de sa publication ou notification le

24 DEC. 2019